

Trois nouveaux axes d'une longueur de 184 km en projet

Le ministère de l'Équipement veut renforcer le réseau national des infrastructures autoroutières. Il a lancé un appel d'offres pour mener une étude d'évaluation préalable pour la réalisation et l'exploitation de trois nouveaux axes autoroutiers. Il s'agit de Rabat-Casablanca-Continental (57 km), Marrakech-El Kelâa des Sraghna (65 km) et le contournement d'Agadir (62 km).

Le département de l'Équipement planche sur de nouveaux projets d'infrastructures autoroutières. Il prévoit la réalisation de trois nouveaux axes à savoir Rabat-Casablanca-Continental (57 km), Marrakech-El Kelâa des Sraghna (65 km) et le contournement d'Agadir (62 km). Les services de Aziz Rabbah comptent commanditer le 18 octobre prochain une étude d'évaluation préalable pour la réalisation et l'exploitation de ces projets dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Un budget de 2,228 millions de dirhams a été réservé à cette étude. Son objectif, analyser la faisabilité de réalisation et d'exploitation de ces projets d'autoroutes selon le fameux principe PPP en procédant à une analyse comparative des différentes alternatives envisageables (PPP, concession, gestion déléguée, marchés publics).

Le consultant retenu pour mener l'étude devra prendre en considération plusieurs éléments dont le contexte et les caractéristiques des projets et des besoins auxquels ils répondent et la détermination de la nature du service public à fournir et de la mission globale y afférente à confier au partenaire privé. Sans oublier la complexité du projet, son coût global prévisionnel pendant la durée du contrat, sa soutenabilité budgétaire notamment ses conséquences sur la capacité de financement de l'au-

torité concernée pour assurer sa réalisation et son suivi. «Le consultant devra présenter l'historique de la situation et l'état actuel. Il devra s'appuyer sur le contexte stratégique dans lequel les projets s'insèrent, le contexte physique, c'est-à-dire son intégration dans un ensemble plus large de services ou d'infrastructures à réaliser ou déjà en exploitation. À cela s'ajouteront l'évolution du service fourni aux usagers dans le temps, l'identification des défaillances et des faiblesses du service et la présentation des nouveaux objectifs auxquels le projet doit répondre», explique l'Équipement dans le cahier des prescriptions spéciales (CPS) accompagnant l'appel d'offres de l'étude.

Analyse du potentiel et des opportunités

Le consultant se basera par ailleurs essentiellement sur les études réalisées par la Direction des routes et mettra en relief l'ensemble des éléments ayant un impact dans la prise de décision par rapport aux aspects techniques, environnementaux, socio-économiques, institutionnels, juridiques et financiers des projets autoroutiers. Il identifiera, en outre, le potentiel, les opportunités, les contraintes et les risques éventuels liés à la réalisation des projets. «Le consultant devra réaliser une analyse exhaustive du cadre juridique, insti-



L'étude en projet analysera la faisabilité de réalisation et d'exploitation des projets d'autoroutes selon le fameux principe PPP, en procédant à une analyse comparative des différentes alternatives envisageables.

Un budget de 2,228 millions de dirhams a été réservé à l'étude d'évaluation.

tutionnel et réglementaire du projet. Pour ce faire, il procédera à un inventaire et une analyse des textes légaux et réglementaires à prendre en compte et examinera tous les schémas juridiques envisageables notamment par une société anonyme (SA) à capitaux publics via un emprunt, par l'État via un financement par le budget général ou par un partenaire public-privé sous toutes ses formules envisageables puis vérifiera si l'on peut juridiquement y recourir», précise l'Équipement. Notons que les nouveaux axes autoroutiers projetés figurent dans le Plan Routes 2035. Ce

dernier a formulé plusieurs recommandations notamment la révision de concession globale et d'ouverture sur d'autres formes de concession en analysant les avantages et les inconvénients de chaque mode opératoire et en mesurant les impacts à la fois financiers et organisationnels sur le réseau routier. Et ce n'est pas tout. La feuille de route a recommandé l'accélération du processus de participation du secteur privé dans la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure routière et le développement du concept PPP. ■